



Travaux mal exécutés, pas terminés, artisan ne répond plus

Par **rosalie**, le **17/02/2013** à **12:56**

En Août dernier, suite à des travaux pour la rénovation complète de la salle de bains et des WC, de nombreuses imperfections ont été relevées, (la porte de l'armoire de toilette a été livrée ébréchée, les joints des portes de douche de sont pas étanches - les faux plafonds ne sont pas droits - alors qu'une ouverture totale des portes de douche avait été demandée, une des deux portes ne peut s'ouvrir car elle butte sur le WC dont la pose a été mal calculée et la liste est longue ..) L'entreprise avait toujours promis de venir terminer et rectifier ces travaux d mais depuis début décembre, c'est le silence absolu. Elle ne répond pas à mes courriers recommandés. Le tout m'a coûté la bagatelle de 20 000 € ! payés en totalité à la fin des travaux.

A l'époque mon mari était malade, en fin de vie. Moi j'ai 67 ans et je suis veuve depuis mi-septembre. Je suppose que l'entreprise profite que je sois une femme seule et âgée pour laisser avec tous ces problèmes sur les bras.

Quels sont mes recours ? L'entreprise ne donne pas suite à ma proposition d'une solution amiable. Faut il faire un constat d'huissier ? aller au tribunal ? Quel serait le coût d'un procès ? Ai je des chances de gagner ? Qui paiera les frais ?

L'entreprise ne veut pas me donner les garanties des matériels et sanitaires installés, ni me communiquer quelles sont ses propres garanties sur le travail accompli. Si j'ai une panne ou un fuite, je n'ai aucun recours.